

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140115-2014_B047-DE
Date de télétransmission : 17/01/2014
Date de réception préfecture : 17/01/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 JANVIER 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B047

OBJET : Habitat - Actions et aides financières - 1 logement PLUS - Opération "Maison Cabanes" - Commune de Mimet

Le 15 janvier 2014, le Bureau de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 janvier 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques, donne pouvoir à JOUVE Mireille - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SICARD-DESUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard

Excusé(e)s :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

07_1_19

BUREAU DU 15 JANVIER 2014

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Thématique : Habitat

Objet : Actions et aides financières – 1 logement PLUS –Opération « Maison Cabanes» – Commune de Mimet
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La Commune de Mimet a sollicité l'octroi d'une aide de 70 418 € pour l'acquisition-amélioration d'un logement PLUS, au titre des fonds de concours aux communes. Cette demande a été validée lors du bureau du 29 novembre 2012, mais la délibération 2012-B443 qui prévoyait l'aide communautaire n'a pas été enregistrée au contrôle de légalité. Par conséquent, il est nécessaire de confirmer cette aide.

Exposé des motifs :

La commune de Mimet sollicite la Communauté du Pays d'Aix pour l'attribution d'un fonds de concours pour la réalisation d'un logement social en acquisition-amélioration situé 14 rue Saint Sébastien, dans le centre du village.

La commune a acquis cette maison de village de type 3 par l'exercice de son droit de préemption urbain.

Son état actuel nécessite une rénovation complète, dont des travaux de maçonnerie, de plomberie, d'électricité, de peinture ainsi que le remplacement des menuiseries.

Elle est classée en étiquette F sur l'échelle des consommations énergétiques et atteindra le niveau C après travaux.

Le prix de revient de ce logement s'élève à 283 141 €, dont 204 888 € de travaux.

↳ La subvention est sollicitée au titre des fonds de concours aux communes pour la réalisation de logements sociaux, en application de la délibération N° 2012-A081 s'élève à **70 418 €** maximum, représentant 50% de la part restant à la charge de la commune, déduction faite des autres subventions et de la valorisation du revenu locatif.

Conformément à l'article 3 de la convention, si le montant de l'opération varie à la baisse, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Plan de financement prévisionnel :

Valorisation des revenus locatifs (15 ans)	29 260 €
Conseil Général	109 045 €
Etat A.A. PLUS	4 000 €

Ville	Maître d'ouvrage	Nom de l'opération	Adresse	Nb de logts	Coût de l'opération	Type de subv	Montant
MIMET	Commune	Maison Cabanes	14 rue St Sébastien 13105 MIMET	1	283 141 €	Fond de concours logement social	70 418 €
Total subventions							70 418 €

CPA	70 418 €
-----	----------

Commune	70 418 €
---------	----------

Total	283 141 €
--------------	------------------

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération N°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment celle d'approuver l'attribution des subventions d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU la délibération N° 2012-A081 du Conseil Communautaire du 31 mai 2012 instituant le dispositif de fonds de concours aux communes pour la production de logements sociaux

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 15 novembre 2012

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

CONFIRMER les termes de la délibération 2012-B443 qui prévoit l'attribution d'une aide d'un montant maximum de 70 418 € à la Commune de Mimet ;

DIRE que cette subvention sera prélevée sur l'AP N° 2010/3 (imputation 72-204142) de la Direction Stratégie et Cohérence Territoriale ;

APPROUVER les termes de la convention définissant les modalités de versement de cette aide financière ;

AUTORISER Madame le Président ou son représentant à signer ladite convention.



**DIRECTION GENERALE ADJOINTE
PROSPECTIVE ET AMENAGEMENT**

**Direction Stratégie et Cohérence Territoriale
Service Habitat**

N°

CONVENTION

entre

la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

et

La Commune de MIMET

Opération « Maison Cabanes »

Située à Mimet

CONVENTION

Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération «Maison Cabanes» réalisée par la commune de Mimet au titre des fonds de concours pour la production de logements sociaux.

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA)
Représentée par le Vice Président Délégué, Monsieur Jean-Claude FERAUD, agissant en exécution de la délibération du Bureau en date du 15 janvier 2014 d'une part,

ET

La Commune de Mimet, représentée par son Maire, Monsieur Georges CRISTIANI, agissant en exécution de la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mai 2012 d'autre part,

Préambule

Délibération N° 2012-A081 du 31 mai 2012 :

Afin de faciliter la production de logements sociaux sous maîtrise d'ouvrage communale, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place un dispositif de fonds de concours aux communes représentant 50% de la part restant à leur charge, déduction faite des autres subventions et de la valorisation du revenu locatif.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir et de préciser les modalités de participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération «Maison Cabanes» réalisée par la commune de Mimet pour l'acquisition-amélioration d'un logement de type PLUS.

Article 2 – Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix

Par délibération n°..... du 15 janvier 2014, la Communauté du Pays d'Aix a attribué à la Commune de Mimet une aide d'un montant de **70 418 €**.

Article 3 – Caractère de l'aide

L'aide sus-mentionnée n'est pas actualisable.
Si le montant de l'opération varie à la baisse, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Article 4 – Modalités de versement

Le paiement de la subvention par la Communauté du Pays d'Aix s'effectuera selon les modalités suivantes :

- un premier acompte de 30% pourra être versé dès le démarrage des travaux, sur justification du commencement de l'opération (Ordre de Service)
- des acomptes pourront être versés en fonction de l'avancée du projet au prorata d'un décompte certifié par le Maire et le Trésorier. Ces acomptes ne pourront pas excéder 80 % de l'opération,
- le solde interviendra à la fin de l'opération, sur production de justificatifs d'exécution (déclaration d'achèvement des travaux) et du DPE, accompagnés du décompte définitif certifié par le Maire et le Trésorier (état des paiements effectués et liste des factures acquittées).

**Fait en deux exemplaires originaux
à Aix-en-Provence, le**

Pour la commune de MIMET

Pour la Communauté du Pays d'Aix

**Le Maire
Georges CRISTIANI**

**Le Vice Président Délégué
Jean-Claude FERAUD**

*Conformément à la délibération N° du Bureau
du 15 janvier 2014*

OBJET : Habitat - Actions et aides financières - 1 logement PLUS - Opération "Maison Cabanes" - Commune de Mimet

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

16 JAN. 2014

